



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDRICI/2023-424 04/07/2023</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 02/10/2023

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Présentation du programme et des modalités pratiques d'organisation des douzièmes rencontres nationales des exploitations agricoles, ateliers pédagogiques et plateaux techniques

Destinataires d'exécution

Etablissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricole (EPLEFPA)
Fédérations et établissements de l'enseignement privé
Etablissements d'enseignement supérieur, agronomique, vétérinaire et paysager
DRAAF
DAAF
SRFD/SFD
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)
la Bergerie Nationale de Rambouillet

Résumé : Organisés dans le cadre du plan EPA2, les rencontres nationales des exploitations et ateliers auront lieu du 24 au 26 octobre 2023 à l'EPLEPFA de Carpentras. Elles auront pour thème « EPA2 et l'accompagnement des acteurs et des territoires face aux défis du changement climatique ».

Il s'agit de former et d'accompagner sur la thématique les agents de toutes les familles de l'enseignement agricole qui mettent en œuvre les missions d'animation des territoires et d'expérimentation/innovation.

La session 2023 des rencontres nationales des exploitations de l'enseignement agricole s'inscrit dans le cadre du plan « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agro-écologie » (EPA2). Ces rencontres interviennent dans une série d'événements nationaux qui a pour objectif de porter à connaissance de tous les établissements de l'enseignement agricole, les actions et résultats obtenus à travers le plan EPA2. L'évènement est ouvert aux personnels de l'enseignement public et privé, d'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

La présente note de service a pour objet de préciser le thème et les modalités pratiques d'organisation des douzièmes rencontres nationales des exploitations agricoles (EA) et ateliers pédagogiques (AT).

Ces journées nationales ont lieu tous les deux ans. En 2023, cette session de formation se déroulera à l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle (EPLEFPA) de Carpentras, du mardi 24 au jeudi 26 octobre 2023.

1.1. Objectifs

Les exploitations agricoles, ateliers technologiques et plateaux techniques contribuent activement à la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole comme support de formation des apprenants. Ils participent notamment à l'animation et au développement des territoires. Ils contribuent aussi aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.

Les journées nationales qui leur sont dédiées auront pour thème en 2023, « **EPA2 et l'accompagnement des acteurs et des territoires face aux défis du changement climatique** ».

Il s'agira :

- de se former sur le thème du changement climatique (adaptation et atténuation) ;
- de rendre compte des actions et résultats obtenus sur la thématique dans un objectif de diffusion et de reproduction dans d'autres établissements.

1.2. Publics concernés

Sont conviés en priorité à cette action de formation :

- les directeurs d'exploitation agricole (DEA), directeurs d'atelier technologique (DAT) et responsables de plateaux techniques des établissements de l'enseignement technique et supérieur agricole, public et privé ;

Sont également invités à cette action de formation :

- les directeurs d'établissement ;
- les enseignants et enseignants-chercheurs ;
- les chefs de projet de partenariat et les agents chargés de projet ou d'expérimentation/innovations ;
- les équipes des DRAAF ;
- les représentants des services déconcentrés de l'Etat ;
- les représentants du MASA et des organismes publics.

1.3. Programme

Le programme prévisionnel de ces journées de formation se trouve en annexe 1 et sera actualisé via le lien suivant : <https://adt.educagri.fr/animation-des->

[dispositifs/exploitations-agricoles-et-ateliers-technologiques](#), dans la rubrique "rencontres nationales"

Préalablement aux rencontres, les participants sont invités à consulter cet emplacement pour y trouver des ressources sur le thème du changement climatique.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera **du mardi 24 octobre 2023 à 09h00 au jeudi 26 octobre 2023 à 12h30**

à l'EPLEFPA de Carpentras
CAMPUS PROVENCE VENTOUX (LYCEE, UFA, CFPPA)
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Code action session : NCE1EA0042

Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} septembre 2023 au 2 octobre 2023 à minuit

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, la Bergerie Nationale peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : micheline.ka-chataigne@bergerie-nationale.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement technique publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1 Pour les agents du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

L'agent doit s'inscrire via son Self Mobile – Renoir RH. « Mon Self Mobile » permet aux agents MASA d'administration centrale, D(R)AAF, DDI et EPLEFPA de se télé-inscrire aux sessions de formation. Les responsables hiérarchiques y valident les demandes de formation des agents de leur équipe.

- Se connecter à "Mon Self Mobile" : <https://m.renoirh.cisirh.gouv.fr/MonSelfMobile/Accueil>
- Faire une demande de formation sur "Mon Self Mobile" en renseignant le code RenoirRH

Il est important de vérifier l'état de validation de vos demandes de formation sur votre Self Mobile.

Si vos demandes tardent à être traitées par votre responsable hiérarchique ou par votre responsable local de formation (RLF), contactez-les rapidement. Les demandes non validées n'arriveront jamais jusqu'à la structure organisatrice de la formation, et vous risquez de ne pas pouvoir être inscrit ni convoqué.

3.1.2. Pour les agents qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privés et supérieur, ET UNIQUEMENT CES AGENTS

L'agent doit :

- Télécharger la fiche d'inscription papier : https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf
- La renseigner de manière exhaustive et lisible.
- La faire viser par son responsable hiérarchique puis par son Responsable Locale de

Formation (RLF).

- Le RLF doit vous la transmettre par mail à la structure organisatrice de la formation, qui pourra inscrire directement les agents dans RenoIRH-formation sur cette base.

Pour les agents des points 3.1.1 et 3.1.2

Une fois les inscriptions enregistrées par la Bergerie nationale, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné d'un lien vers un **formulaire logistique** : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=VZPtx6jPyEasxUOueubHmjaP-1Hmvi9Cno5T0sjsa6ZUOU9FTktYV0NDTUpLVkE4MUczNzUwWUVUVi4u>, il sera ouvert à partir du 01/09/2023.

Ce formulaire logistique sera à renseigner par le participant et indiquera :

- Ses dates et horaires d'arrivée (un service de navette est mis en place pour les déplacements entre la gare de Carpentras et l'établissement de Carpentras) ;
- Ses choix de visites et d'ateliers ;
- Sa demande de réservation pour l'hébergement et la restauration.

Date limite de saisie du formulaire logistique : 2 octobre 2023, minuit.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants **sont pris en charge** sur le budget 215 de la formation continue, par la Bergerie nationale structure organisatrice, conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

3.2. Modalités d'inscription pour les autres participants

Le lien d'inscription pour les autres participants, sera disponible sur le site ADT dans la rubrique « Animation des dispositifs » puis « exploitations agricoles et ateliers technologiques » puis « 12èmes rencontres nationales – CARPENTRAS – 24 au 26 octobre 2023 ».

Le formulaire logistique sera à renseigner par le participant et indiquera :

- Ses dates et horaires d'arrivée (un service de navette est mis en place pour les déplacements entre la gare de Carpentras et l'établissement de Carpentras) ;
- Ses choix de visites/ateliers ;
- Sa demande de réservation pour l'hébergement et la restauration.

Date limite de saisie du formulaire logistique : 02 octobre 2023, minuit.

4. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS ET ORGANISATEURS

Les animateurs nationaux de la DGER (Réso'them, BAEVS), les agents des établissements du DNA ainsi que les chargés de mission en DRAAF/SRFD recevront une invitation de la Bergerie nationale. Leur responsable signera leur ordre de mission. Leurs frais de déplacement seront pris en charge par leur structure.

Pour tous les autres intervenants et organisateurs, l'invitation vaut ordre de mission. Les frais de déplacement peuvent être pris en charge par la Bergerie nationale sur un budget spécifique alloué à cet effet. Les remboursements seront faits sur production des **justificatifs originaux** des billets de train ou d'avion (si ce dernier est moins onéreux que le train) pris par **chaque** intervenant et organisateur.

5. CONTACTS

Pour tout problème rencontré ou pour des informations complémentaires, vous pouvez

contacter :

- Sophie Singer (Bergerie nationale de Rambouillet) au 01 61 08 68 26, sophie.singer@bergerie-nationale.fr
- Espérance Brendlé (DGER) au 01 49 55 47 77, esperance.brendle@agriculture.gouv.fr

Le directeur général adjoint,
chef du service de l'enseignement technique

Luc MAURER



EPA2 et l'accompagnement des acteurs et des territoires face aux défis du changement climatique

24 - 26
OCT
2023

Carpentras

PROVISOIRE

Annexe 1 : Programme des rencontres

Mardi 24 OCTOBRE

9h | Accueil

Présentation du programme

9h30 | Immersion dans la thématique du changement climatique

ADEME, scénario 2050

10h40 | Ateliers

Ateliers thématiques autour du changement climatique : échange de pratiques, identification des besoins/attentes/accompagnement,

12h30 | Pause déjeuner

13h30 | Introduction

Présentation des actions de l'EPEFPA, table ronde avec les partenaires institutionnels et locaux

15h15 | Ateliers

Seconde série d'ateliers, fonctionnement identique au matin

16h30 | Visite de l'exploitation de Carpentras

Visite guidée sous forme de rallye et défis « biodiversité »

18h30 | Temps dédiés aux dispositifs

Echanges pour les TT, CdP et référents EPA

Mercredi 25 OCTOBRE

8h | Visite d'exploitations et d'entreprises

Découverte de systèmes agroécologiques tournés vers l'adaptation ou l'atténuation face au changement climatique.

12h30 | Pause déjeuner

14h | La vie du sol face à l'enjeu climatique

Marc André SELOSSE, MNHN

16h15 | Inspection de l'enseignement agricole

L'utilisation pédagogique des exploitations et ateliers par la formation continue et l'apprentissage

Jeudi 26 OCTOBRE

8h45 | Changement climatique, que se passe-t-il en région ?

Présentation par les EPEFPA et les DRAAF des projets et résultats en région et accompagnement pour les démultiplier

10h15 | Pause

10h30 | Temps conclusif

Restitution du fil rouge, témoignage du grand témoin et conclusion

12h | Pause déjeuner

14h00 | DROM COM / Groupes spécifiques

En fonction des besoins, possibilité de réunir des groupes de travail spécifiques